

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la composition de la commission administrative paritaire n°3 du ministère de la justice

**NOR : JUSF2318812A**

La directrice de la protection judiciaire de la Jeunesse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs.

### **ARRETE :**

#### **Article 1er**

Sont nommées en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs les personnes suivantes :

#### Membres titulaires :

- Madame Marie-Cécile LAUNAY, sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales, présidente de la CAP (DPJJ/SDRHRS) ;
- Madame Fabienne GARRIGA, cheffe du bureau des carrières et du développement professionnel (DPJJ/RH4) ;
- Monsieur Hugues DOBO-LUSSAC, adjoint à la cheffe du bureau des relations sociales et des statuts (DPJJ/RH3) ;
- Madame Cécile ZAPARUCHA, cheffe de la section coordination statutaire et questions juridiques au bureau des relations sociales et de statuts (DPJJ/RH3) ;

- Madame Catherine MICHON, chargée de mission auprès de la sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales à la DPJJ ;
- Monsieur Christophe DERYCKERE, directeur des ressources humaines – Direction interrégionale PJJ Grand Nord ;
- Monsieur Julien CAZENEUVE, directeur des ressources humaines – Direction interrégionale PJJ Sud ;
- Rémi BRION-CHAMBON, chef de la section gestion des corps communs et interministériels (DPJJ/RH4) ;

Membres suppléants :

- Monsieur Olivier HERMEZ, adjoint à la sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales (DPJJ/SDRHRS) ;
- Monsieur Omar NAKIB, chef de mission chargé du partenariat Justice/Armées (DPJJ) ;
- Madame Estelle ROUVIER, cheffe de la section de la synthèse budgétaire, de la programmation et de l'exécution (DPJJ/L1) ;
- Madame Jeanne POUYE, rédactrice chargée de la discipline (DPJJ/RH3) ;
- Monsieur Xavier MUSSE, rédacteur au sein du pôle de la gestion prévisionnelle des ressources humaines (DPJJ/RH2) ;
- Madame Catherine TILLY, cheffe de la section formation (DPJJ/RH1) ;
- Madame Magali CHAMBLAN, rédactrice au sein du pôle de la gestion prévisionnelle des ressources humaines (DPJJ/RH2) ;
- Madame Sarah EHLINGER, rédactrice au bureau de l'appui au pilotage du secteur associatif habilité (DPJJ/L4).

**Article 2**

Ont été élues représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatif du ministère de la justice les personnes suivantes :

Membres titulaires :

- Madame Ludivine GAGNEAU (CGT-PJJ)
- Monsieur Yoann CHAUVIN (CGT-PJJ)
- Madame Amandine ADDIS (CGT-PJJ)
- Madame Emilie COCQ (SNPES-PJJ/FSU)

- Madame Laurence CHAZAL (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Julie HOUDAN (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Nadia DAHMANI (FO JUSTICE PJJ)
- Madame Samia SID (FO JUSTICE PJJ)

Membres suppléants :

- Madame Priscilla BERRAUD (CGT-PJJ)
- Monsieur Jean-Damien DEL PAPA (CGT-PJJ)
- Monsieur Yacine BOUKEROUI (CGT-PJJ)
- Madame Emmanuelle TALBOURDET (SNPES-PJJ/FSU)
- Monsieur Christophe MITTOU (SNPES-PJJ/FSU)
- Madame Farida GENIN (SNPES-PJJ/FSU)
- Monsieur Xavier ANDRIEUX (FO JUSTICE PJJ)
- Madame Estelle ROSSELLI (FO JUSTICE PJJ)

**Article 3**

L'arrêté du 5 juillet 2023 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps socio-éducatifs est abrogé.

**Article 4**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 juillet 2023

**La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse**



**Caroline NISAND**